

# ACTIVITÉS SPORTIVES



## COMMISSION DES TERRAINS

Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT.

Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

### Réunion du Jeudi 09 Février 2023

**Présents** : M. Jean-Paul LASSAGNE (Président), MM. Jean LECELLIER, Michel CORBIERE, José LOPEZ

**Excusé (s)** : M. Benjamin STORCK

### CDTIS à Mairie

**CARPENTRAS** : courrier de visite de classement du stade Jean Moulin le 15/02 à 10h


### CDTIS à CRTIS


Demande de reclassement du stade de Fargues du Pontet  
Demande de classement du stade la Roulade 3 de Graveson

### CDTIS à Commission séniors

Classement de l'éclairage du stade Fauritte de Mondragon en E7

 [secretariat@grandvaucluse.fff.fr](mailto:secretariat@grandvaucluse.fff.fr)

 Clos des Bastides - Chemin de Bel Air - 84140 Montfavet

 04.90.80.63.00

[grandvaucluse.fff.fr](http://grandvaucluse.fff.fr)